

7 bénéfices à devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Pour sauver des vies, au travail comme ailleurs



- Vous apprenez des gestes essentiels tels que le massage cardiaque, la mise en PLS, la prise en charge de brûlures, la manœuvre d'Heimlich ...
- En cas d'urgence, vous êtes prêt à intervenir rapidement et efficacement pour limiter les conséquences d'un accident

Pour prévenir les risques au quotidien



- En tant que SST, vous êtes aussi un acteur de la prévention des risques professionnels. Vous contribuez à repérer les situations dangereuses et à améliorer la sécurité collective.
- Vous jouez un rôle clé dans la sensibilisation de vos collègues à l'importance des gestes de prévention.

Pour réduire les conséquences des accidents



- Une intervention rapide et adaptée peut limiter les séquelles physiques d'un accident et augmenter les chances de survie en cas de situation grave.
- Vous permettez de maintenir un environnement de travail plus sûr et rassurant pour vos collègues.

Pour protéger vos proches dans la vie personnelle



- Les gestes appris ne se limitent pas au travail : ils s'appliquent aussi dans la sphère privée, où 9 situations d'urgence sur 10 concernent un proche.
- Vous gagnez en sérénité face aux situations imprévues de la vie quotidienne.

Pour faire partie d'une dynamique collective



- Vous devenez un maillon essentiel de la chaîne de sécurité au sein de votre organisation.
- Vous participez activement à la culture de prévention et de bien-être dans votre entreprise.

Pour valoriser vos compétences professionnelles



- Obtenir la certification SST est un atout valorisable dans votre parcours professionnel. Cela montre votre engagement pour la sécurité et votre capacité à gérer des situations critiques.
- Ces compétences peuvent renforcer votre employabilité, notamment dans les secteurs sensibles aux risques (industrie, BTP, services publics, etc.).

Pour répondre aux obligations légales de l'entreprise



En devenant SST, vous aidez votre entreprise à se conformer au Code du travail, qui impose la mise en place de mesures de prévention et la présence de personnels formés aux premiers secours.



Pour plus d'infos et vous inscrire à la formation, rendez-vous sur notre site !

<https://ssti33.org/offres-de-services/offre-complementaire>